



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales  
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

## ARRÊTÉ N° 2023/770

### LISTE D'APTITUDE ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE D'ANIMATEUR AU TITRE DE L'ANNEE 2023

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 523-1 et suivants relatifs à la Promotion Interne,

**Vu** le Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment les articles 14 et suivants,

**Vu** le Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le Décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

**Vu** l'avis du Comité technique départemental du 14 décembre 2020,

**Vu** la délibération n° 20-51 du 30 septembre 2020 et l'arrêté n° 2021-501 du 11 juin 2021 relatifs aux lignes directrices de gestion - promotion interne,

#### ARRETE

**Article 1** : La liste d'aptitude au grade **d'Animateur** établie au titre de la promotion interne 2023 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 est fixée comme suit :

DENEUVE Gwénaëlle	MONTFORT-SUR-MEU - CCAS
GASNIER Nelly	SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault
HAUDEBERT Aurélie	MAEN-ROCH - Couesnon Marches de Bretagne
JAMET Estèle	VAL-COUESNON
MAHE Armelle	BAINS-SUR-OUST
RONDIN Nolwenn	SELLE-EN-LUITRE (LA) - Fougères Agglomération

**Article 2** : Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine, et adressé aux agents intéressés et aux collectivités concernées.

**Article 3** : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Thorigné-Fouillard, le 26 juin 2023

Chantal PÉTARD-VOISIN  
Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

DGS  
SA



AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20230628-11-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-06-2023

Publication le : 28-06-2023



**La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

**Chantal PÉTARD-VOISIN**